

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dépt^s limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements. — 12 — 6 — 4 —
Etranger. — 15 — 8 — 5 —
Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77

A LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux
Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 19 Juin.

BULLETIN POLITIQUE

« Le gouvernement impérial doit être assez fort pour repousser les agressions des partis, et pour donner à la liberté des garanties, en l'appuyant sur un pouvoir ferme et vigilant » : Tel est, en substance, le vœu qu'exprimait, dans une lettre adressée à l'empereur au nom des électeurs de la 4^e circonscription de l'Orne, M. de Mackau, l'un des membres de l'ancienne majorité de la Chambre, nouvellement réélu député.

A cette patriotique adresse et à l'initiative intelligente d'un fidèle sujet, l'empereur a répondu par un acquiescement public aux idées émises par l'honorable M. de Mackau, idées que complète et précise le passage suivant de la lettre impériale :

« Vous ajoutez avec raison que des concessions de principes ou des sacrifices de personnes sont toujours inefficaces en présence des mouvements populaires, et qu'un gouvernement qui se respecte ne doit céder ni à la pression, ni à l'entraînement, ni à l'émeute.

« Cette manière de voir est la mienne. Je suis bien aise qu'elle soit partagée par vos commentateurs, comme elle l'est aussi, j'en suis convaincu, par la grande majorité de la Chambre et du pays. »

« NAPOLEON. »

Ainsi tombent d'eux-mêmes les bruits remis en circulation, depuis quelques jours, au sujet de prétendus remaniements ministériels qui devaient coïncider, disait-on, avec d'importantes modifications à la constitution qui nous régit.

Plus que jamais le gouvernement personnel semble se complaire et s'absorber dans la contemplation de son œuvre : « pas de concessions de principes ! pas de sacrifices de personnes, toujours inefficaces en présence des mouvements populaires ! » — Du suffrage universel, il n'en est nullement question ; ce ne peut être, en effet, à son verdict souverain que le chef du pouvoir entend faire allusion quand il déclare « qu'un gouvernement ne doit céder ni à la pression, ni à l'entraînement, ni à l'émeute. »

L'émeute ! L'opposition la répudie. Quant à la pression que pourraient exercer, sur les déterminations du pouvoir, les votes de 4 millions d'électeurs, en est-il donc une plus légitime, et n'est-ce pas là le seul entraînement auquel soit tenu de céder un gouvernement « issu de la volonté nationale ? »

Donc, pas d'équivoque possible. C'est en vain qu'on cherchera dans le nouveau manifeste

impérial la trace d'une résolution arrêtée autre que celle de maintenir le *statu quo* existant : si le chef de l'État ne refuse pas absolument de restituer les libertés autrefois confiées à sa garde, il entend bien ne le faire qu'à son jour et à son heure.

La situation est ainsi, — suivant le désir manifesté dernièrement par le *Peuple*, — parfaitement « éclairée et définie ». Nous n'aurions que faire d'insister ; nous n'en attendons pas moins, avec une inébranlable confiance, le résultat de la lutte pacifique, mais forcément décisive, dont l'ouverture des Chambres aura bientôt donné le signal.

On s'est préoccupé, un instant, des appréciations de la presse étrangère sur le résultat et la portée de nos dernières élections.

Désirant à la fois servir la politique de M. de Bismarck et faire acte de bon vouloir envers le gouvernement français, les journaux officiels de Berlin ont émis cette opinion, que le triomphe de l'opposition démocratique en France constituerait le plus grand péril pour la paix de l'Europe.

Si nous relevons cette assertion singulière, c'est uniquement pour constater qu'elle est en contradiction avec le sentiment public en Allemagne, où, loin de croire aux projets belliqueux de la démocratie française, on s'est ému surtout des projets de diversions extérieures prêtés, à tort ou à raison, au gouvernement impérial. C'est ce qui ressort d'une correspondance que nous avons sous les yeux, et où il est dit « qu'en Allemagne l'immense majorité est favorable aux aspirations de l'opposition libérale en France, car on sait que cette opposition, sans aucune exception de nuance, travaille au maintien de la paix. »

L'essentiel est qu'il n'y ait point de malentendu entre les peuples ; le reste ira de soi.

De Madrid, on annonce que le projet de régence a été voté par 193 voix contre 45. Le maréchal Serrano devient régent d'Espagne avec le titre d'altesse, et toutes les attributions constitutionnelles de la royauté, sauf la sanction des lois et le droit de dissoudre l'Assemblée constituante. Un nouveau ministère est en voie de formation.

La discussion du bill sur l'Eglise d'Irlande a continué, cette semaine, à la Chambre des lords d'Angleterre.

Lord Harrowby proposait le rejet du bill, comme révolutionnaire, contraire à l'acte d'union, tendant à diminuer le nombre des protestants en Irlande.

Lord Clarendon a combattu les vues du préopinant, et rappelé que la voix publique est favorable au bill.

cette foule qui ne va précisément qu'ou elle s'amuse ? L'amusement consiste en ceci, qu'on regarde et qu'on est regardé ; or, on regarde tant de monde, et l'on est regardé de tant de monde, que cette occupation est très-certainement une grande distraction, si elle n'est pas tout à fait un plaisir. Il est vrai qu'on a un peu l'air d'être à la ménagerie. Les hommes sont de bien étranges animaux, puisqu'ils s'étonnent rien qu'à se regarder.

J'ai été faire une première visite au Louvre, et je commençai par le musée des Antiques. J'en aurai encore pour plusieurs jours, sans compter qu'on peut bien venir une fois chaque jour faire ses dévotions à cette triomphante déesse, qui s'appelle la *Vénus de Milo*. Elle est plus forte encore que gracieuse, mais ceci est une affaire de goût et de nerfs, non d'esthétique, où je n'entends rien. Tout ce que je veux dire, c'est que la *Vénus de Milo* me semble trop déesse, trop immortelle, trop invulnérable, trop soignée, et pas assez femme, pas assez tendre. Ce n'est pas cette *Vénus* qui a pu donner naissance à l'amour, du moins à l'amour moderne qui est infiniment plus timide et moins robuste que l'amour antique. Si elle avait des bras, elle ferait peur, elle serait terrible !

Comme le *Gladiateur* combattant lutte bien ! Comme il est tout entier à ce qu'il fait, sans autre idée que de combattre, sans peur, sans fureur ! Les modernes ont bien compliqué l'art, tandis que les anciens semblent n'avoir été dirigés que par cette maxime : *Age quod agis*, fais ce que tu fais, et ne fais que ce que tu fais. Merveilleux précepte !

Le lundi de Pâques, j'ai dîné chez un ami, cordialement, et sans trufferie : le goût des truffes est une dépravation. La femme de cet ami a des yeux admirables, voilà qui vaut bien les truffes ; puis, nous avons bu de certain *bordeaux*, né en 1848, l'année de la république, et qui n'a jamais été

Lord Stratford de Redcliffe, qui s'oppose au bill, a émis l'avis que, devant l'attitude des Communes, il serait préférable de passer à la seconde lecture, et de l'amender ensuite.

Après une vive discussion, le débat a été ajourné.

Le roi de Prusse visitera décidément le Hanovre, en compagnie de M. de Bismarck. Ils étaient le 15 à Brême et assistaient à un banquet offert par la ville ; selon l'usage, le bourgmestre a porté un toast au roi, qui y a répondu de façon à ne point trop décourager les partisans de l'unification allemande. Il semble cependant que, tout en se félicitant d'avoir entrepris cette œuvre « grande et inattendue », le roi Guillaume n'ose guère espérer de voir « l'achèvement de l'édifice, dont il a posé les fondations ».

Sic vos non vobis, dit-il mélancoliquement à ses coopérateurs, et il appelle à la rescousse les générations futures qui entreront dans la carrière... quand leurs aînés n'y seront plus.

Hum ! tout cela est-il bien sincère ?

H. LACROIX.

A QUI LA FAUTE ?

Nous écrivons sous l'impression des lugubres nouvelles arrivées de St-Etienne.

Le sang a coulé.

La troupe, cédant, nous aimons à le croire, à une déplorable nécessité, a fait usage de ses armes contre une foule égarée.

Et quelles armes ! Comme à Mentana, le Chassepot a fait merveille. Treize victimes ont succombé. Combien sont blessées mortellement ? Ah ! nous ne pouvons songer sans un douloureux serrement de cœur, que le deuxième essai de ce formidable instrument de mort dont nous avons armé les mains de nos soldats pour défendre la France contre l'étranger, a été fait contre des Français, contre des frères ! Nous ne jugeons pas, nous ne condamnons pas. Nous voulons nous garder contre tout entraînement, mais, nous ne pouvons commander à notre pitié.

Faut-il rattacher cette fatale grève des ouvriers mineurs aux troubles récents de la capitale et de quelques grandes villes ? Quel est le véritable caractère de ces troubles ? Ce sont là

baptisés ; il avait cette charmante couleur *pelure d'ognon*, ou rubis clair, qui est si chatoyante aux yeux. Au dessert, on a bu à la santé d'un ami absent. Alors Bébé, car mon hôte a deux enfants, comme vous allez voir, Bébé a imaginé de s'écrier : « Moi, je bois à la santé de mon petit frère ! — Ce petit frère est un nouveau-né de cinq semaines, mais il paraît que sa naissance avait fait impression sur l'esprit de Bébé. »

En me rendant chez cet ami, je remarquai, chemin faisant, que certains quartiers de Paris, certaines rues tranquilles, avec leurs maisons basses proprement blanchies et portes closes, rappellent tout à fait la petite ville de province et ne ressemblent en rien à ce que nous autres gens de province nous voulons faire entendre quand nous prononçons solennellement ce mot : la capitale !

Je passai cette soirée au Conservatoire, où, par extraordinaire, il y avait concert. Le petit théâtre du Conservatoire, où ont lieu les concerts, a été dernièrement restauré et décoré à la mode de Pompei. On joua la *Symphonie pastorale* en perfection ; la *Symphonie pastorale*, ce chef-d'œuvre d'un génie sombre, méditatif, presque tourmenté, qui se fait simple, paisible, une fois par hasard, et rustique, sans cesser d'être grand comme la nature, comme la campagne, qu'il veut chanter. — On dit que la musique est un art vague, qui ne peut rien nous dire de précis : si cette opinion est juste en général, elle est certainement fautive, appliquée à une telle œuvre, qui est à Beethoven ce que *Herman et Dorothee* est à Goethe, un poème de nature, lumineux.

Après la *Symphonie pastorale*, je crus que je ne pourrais rien entendre de plus admirable, de plus harmonieux, de plus enchanteur, lorsqu'une femme, en robe blanche (n'était-ce pas plutôt une fée des neiges ?) s'avança, salua gracieusement, et

des questions auxquelles il est à cette heure encore difficile, et auxquelles il serait dangereux peut-être de répondre. Quelle que soit du reste, l'appréciation que l'on fasse de ces événements, que l'on croie à un premier avertissement donné au pouvoir par l'émeute ou à des provocations dont les exemples sont trop fréquents et l'intérêt trop visible pour qu'on les puisse taxer d'in vraisemblance, il est impossible de méconnaître que la situation où nous nous trouvons est au plus haut point grave, tendue et périlleuse.

L'irritation des esprits est profonde, que peut servir au gouvernement de se le dissimuler ? Il a beau s'environner de nuages complaisants, épaissir sur ses yeux le bandeau des illusions, il faudra bien qu'il finisse par se rendre à l'évidence. Des mouvements semblables à ceux auxquels nous venons d'assister ne peuvent avoir lieu sans que l'opinion publique, bien qu'elle les désavoue sincèrement, n'en soit involontairement complice ; ils sont la manifestation d'un état général de malaise, d'inquiétude et d'émotion, l'explosion d'une effervescence latente, l'éclair dans un ciel d'orage.

Comme l'éclair, l'émeute dénonce la présence de l'électricité.

A qui la faute, si l'électricité est dans l'air, si l'émeute est dans la rue ?

La faute ? Elle est aux institutions qui nous régissent et aux hommes qui nous gouvernent.

Il nous est interdit de critiquer la constitution, et nous nous garderions bien de l'essayer ; mais ce que nous ne pouvons faire, les événements le font. On peut bien empêcher de parler les journalistes, mais on ne peut réduire au silence la force des choses.

La base nominale de nos institutions, c'est la souveraineté nationale. Mais en même temps que la constitution lui reconnaît le droit d'exprimer sa volonté, elle lui refuse tout moyen de la faire prévaloir. La souveraineté n'est pas le souverain. Rébus érigée en charte ! Nœud gordien de la politique qui attend son Alexandre !

attendit, un petit cahier rouge à la main, que l'orchestre eût joué le prélude de l'air qu'elle allait chanter. Cependant, à son entrée, tout le monde avait applaudi et murmuré : Nilsen ! Nilsen ! Et c'était une poésie, rien que de la voir, avec ses cheveux blonds, ondulés comme ceux des statues grecques, son front et son sourire enfantins, ses yeux pareils à deux étoiles, et son attitude de reine. Mais quand elle chanta, tant qu'elle chanta, et quand, surtout, elle terminait la phrase musicale, c'était plus qu'un sentiment poétique qu'elle vous inspirait, c'était de l'extase, un sentiment d'adoration et d'amour. Le timbre virginal de sa voix, je ne sais quelle expression céleste qu'elle donne à son chant, faisaient penser à cette musique des sphères, de ces mondes lumineux et sonores, qui composent l'univers et vibrent harmonieusement dans leur course à travers l'éther ! Voix des étoiles, telle est la voix de Christine Nilsen, la Suédoise, l'Ophélie de Shakespeare et d'Ambroise Thomas, la Marguerite de Goethe et de Gounod.

L'air qu'elle chanta ce soir-là était un vieux air, une rêverie triste et douce, un air du *Judas Macchabée*, d'Handel, et ce vieux air, mélancolique et tendre, allait si bien à sa jeunesse, il y avait tant de vague rêverie dans son sourire et tant de douceur mélancolique, qu'on voulait l'entendre encore, l'entendre deux fois, et moi, j'aurais voulu l'entendre toujours !

Je suis allé chez un photographe, pour faire faire mon portrait. — La photographie est une découverte bien merveilleuse, mais elle n'en laisse pas moins beaucoup à désirer pour tout ce qui concerne la reproduction des choses animées, et spécialement la reproduction de la figure humaine. Ce qui fait que le soleil ne sera jamais un

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

SIMPLES RÉFLEXIONS D'UN PROVINCIAL

PARIS (4).

Je suis allé au bois de Boulogne, au bois, comme on dit ici, monté sur une jument de louage, lourde et paresseuse : bête, s'il en fut. Le soleil était chaud comme en été, l'air vif et presque aussi froid qu'en hiver ; de gros nuages blancs nous menaçaient des giboulées de la saison ; mais ce n'étaient que des menaces, le temps est resté beau jusqu'à la nuit.

Les arbrisseaux bourgeonnaient ; les dessous de bois étaient déjà tout verdoyants, et les enfants cherchaient dans l'herbe, au pied des arbres, ces premières violettes à longues tiges, qui ressemblent aux jeunes filles trop pressées de grandir et qui ont les pâles couleurs. Je pouvais jusqu'à la plaine de Longchamps, où ont lieu les courses de chevaux ; le moulin tournait, se prenant au sérieux ; j'admirai pendant un instant le Mont-Valérien, qui est une belle colline, puis je rentrai dans le bois, et je pris l'allée sablée, réservée aux cavaliers et qui entoure les lacs, afin d'assister à ce qu'on appelle : le *retour du bois*, ou, avec plus de chic : le *retour*.

Est-ce bien un amusement que d'être enfermé dans une voiture, ou, si cette voiture est découverte, de se morfondre à l'air froid, forcé de suivre la file et d'aller au pas ? Sans doute c'est un amusement, car sans cela, comment expliquer

(1) Voir les numéros des 30 mai et 6 juin.

Les hommes, il ne nous est pas permis de les juger, mais leurs œuvres les jugent pour nous. Leurs œuvres, c'est le Mexique, Mentana, Sadowa, notre prestige détruit, l'Italie aliénée, la Prusse agrandie; c'est le gaspillage de nos finances et le déficit à poste fixe; c'est la presse bâillonnée, la guerre déclarée à toute indépendance et à toute liberté; c'est Maximilien fusillé et M. Paul de Cassagnac décoré!

Hommes et institutions, la France en est lasse, bien lasse. Elle étouffe sous ce régime; elle veut respirer, être libre...

Eh bien! rien ne sera changé: les hommes ni les institutions! C'est Napoléon III qui le déclare. La France lui avait signifié sa volonté par la voix du scrutin; il signifie à la France sa volonté par un billet à un membre de sa fidèle majorité.

« Un gouvernement fort, y est-il dit, ne doit céder ni à la pression, ni à l'entraînement, ni à l'émeute. »

Mais si ce même gouvernement, depuis dix-sept ans refuse aussi de céder à la prière et aux conseils, à quoi donc cédera-t-il jamais?...

L.-Paul DUMAREST.

P. S. Les dernières nouvelles de St-Etienne modifient singulièrement la première physionomie des faits.

La version qui représentait les ouvriers comme ayant assailli les soldats à coups de pistolet paraît aujourd'hui plus qu'hypothétique.

Attendons la lumière complète. L. P. D

L'Expulsion de M. Cluseret

Aux termes de l'art. 21 du Code civil, le Français qui, sans autorisation du gouvernement, prend du service militaire à l'étranger, perd sa qualité de Français.

L'application de cet article vient d'être faite à M. Cluseret, ancien officier de notre armée, devenu général au service des Etats-Unis pendant les dernières guerres.

M. le général Cluseret, en vertu de l'art. 21 ci-dessus et de l'art. 7 de la loi des 13-21 novembre et 3 décembre 1849, ainsi conçu :

Le ministre de l'intérieur pourra, par mesure de police, enjoindre à tout étranger voyageant en France, de sortir immédiatement du territoire français et le faire conduire à la frontière,

a été expulsé du territoire français.

La mesure qui frappe M. le général Cluseret, si dure qu'elle soit, est légale.

Mais si M. le général Cluseret n'est pas Français, ceux de nos compatriotes qui se sont enrôlés dans les milices du pape ne le sont pas davantage.

A moins qu'on ne perde la qualité de français en combattant pour la liberté, et qu'on ne la conserve en combattant pour le despotisme.

Cette distinction est assurément dans l'esprit de ceux qui nous gouvernent, mais elle n'est pas dans la loi. Or, comme tous les Français sont égaux devant la loi, il n'est pas douteux que tous les Français qui ont servi ou servent encore comme zouaves pontificaux, n'aient perdu la qualité de Français.

excellent peintre de portraits, c'est qu'il fait trop vite, et qu'ainsi il n'a pas le temps de faire connaissance avec ses modèles, d'étudier leur physionomie. Il nous prend en traître, brusquement, et ne fixe sur le papier qu'une partie de nous-même: il ne reproduit qu'un moment, qu'une impression, et souvent la plus fugitive, la plus excentrique, la moins conforme à notre véritable caractère, à notre manière d'être habituelle. L'homme est si mobile, si divers, si instable, si différent de lui-même, d'un moment à l'autre..., et la femme, donc!

Ce qui fait surtout l'infériorité du portrait photographique, qui n'est qu'un portrait à la mécanique, comparé au portrait fait de main d'ouvrier, c'est que le soleil, qui n'est point artiste, après tout, ne choisit pas, n'élague rien: il reproduit les laideurs, les verrues, les taches, comme tout le reste; si bien, que lorsque nous regardons notre portrait, nous croyons voir notre image reflétée dans un de ces miroirs grossissants qui changent les sourcils en buisson et un grain de beauté en montagne noire. Et puis, il faut tout dire, nous avons une si agréable et si flatteuse idée de nous-mêmes, que si le portrait est trop exact, il ne nous paraît plus ressemblant. Tous les miroirs nous flattent, parce que nous nous y considérons avec complaisance, nous nous y sourions; le moyen de n'être pas contents de nous, quand nous y mettons tant du nôtre, tant de bonne volonté, tant d'imagination, et quand, enfin, c'est nous-mêmes qui nous contemplons! L'image photographique, au contraire, n'est pas notre œuvre; nous avons beau poser de notre mieux, c'est le soleil qui nous regarde, et le soleil n'est pas flatteur; il est brutal, comme tous les puissants.

Aussi, les photographes qui ont appris tout cela par des expériences répétées, s'essayent-ils à tricher le plus qu'ils peuvent dans cette partie qu'ils

Comment, dès-lors, M. le comte, vicomte ou baron de Rochetaillée, ancien zouave pontifical, a-t-il pu être candidat aux dernières élections dans l'arrondissement de St-Etienne?

Comment M. le préfet de la Loire a-t-il pu recevoir son serment en cette qualité?

Que l'on conteste après cela que nous vivons sous le régime du bon plaisir!

Que l'on soutienne que notre prétendue égalité devant la loi est autre chose qu'un vain mot!

L.-PAUL DUMAREST.

LIAS La Compagnie du Gaz et les Ouvriers chauffeurs

On se rappelle qu'il y a quelques semaines, les ouvriers chauffeurs du Gaz de Lyon s'étaient mis en grève.

Ces ouvriers demandaient que le prix de leur journée fût fixé à 4 fr.

Ce prix est actuellement de 3 fr. 5 c., sur lesquels les ouvriers subissent une retenue de 5 c. pour la caisse de secours. Ils touchent en outre un décompte ou part proportionnelle dans les bénéfices de la Compagnie, qui varie de 23 à 26 centimes par jour; mais ce décompte n'est payé qu'à la fin de chaque semestre, et l'on n'y a pas droit si l'on cesse d'être au service de la Compagnie avant la fin du semestre, ne fût-ce qu'un seul jour. La Compagnie donnait de plus à ses ouvriers une soupe chaque matin et du café pendant l'hiver.

Moyennant l'élévation du prix de la journée à 4 fr., les ouvriers renonceraient au décompte et à toute distribution alimentaire.

Cette réclamation, il est impossible de le méconnaître, était de toute justice et même d'une modération très-grande, s'il est vrai, comme on nous l'affirme, qu'à St-Etienne, les ouvriers chauffeurs du gaz touchent une journée fixe de 5 fr. avec une gratification de 25 fr. par trimestre; qu'à Paris, étant aux pièces, ils gagnent une journée moyenne de 5 à 6 fr.

La grève toutefois n'aboutit pas; les autres ouvriers de la Compagnie s'étant prêtés, peu fraternellement il faut en convenir, à faire la besogne des chauffeurs, avant que ceux-ci eussent obtenu de la part de la Compagnie la moindre promesse de satisfaction.

Dans cette situation, les chauffeurs, ne pouvant espérer aucun résultat avantageux de la prolongation de la grève, durent au bout de peu de jours reprendre leurs travaux, pour ne pas s'exposer à perdre inutilement leur décompte.

Les choses en sont là. Nous croyons savoir que le mécontentement est grand parmi les ouvriers chauffeurs, et il pourrait bien se faire qu'il se manifestât, d'ici à peu de temps, par une nouvelle grève, dont les conséquences, tout le monde le comprend, pourraient être des plus préjudiciables à l'intérêt public.

Le devoir de la Compagnie est, ce nous semble, en présence d'une telle éventualité, d'aller au-devant d'un accommodement équitable, et elle encourrait une bien grave responsabilité, si par son refus d'accéder à une demande qui n'a assurément rien d'exorbitant, le service de l'éclairage public et particulier venait à être interrompu.

La réclamation des ouvriers, indépendamment de ce qu'elle paraît juste en elle-même, s'adresse à une société qui réalise d'énormes bénéfices, et dont les actions ont décuplé depuis sa fondation. Elle n'en est pas pour cela mieux fondée, mais plus il est aisé à la Compagnie d'y donner satisfaction, plus elle serait inexcusable de ne pas le faire.

L.-PAUL DUMAREST.

jouent avec le soleil, et ils ont plus d'un tour en leur bissac. Celui chez lequel j'étais hier a imaginé, par exemple, de corriger l'œuvre du soleil, non pas sur le papier, comme on le faisait déjà depuis longtemps, et comme on le fait toujours, mais sur le cliché même, c'est-à-dire sur la plaque qui a reçu les rayons du soleil. Grâce à ce procédé de correction, il obtient des portraits aussi flatteurs que ses clients et surtout que ses clientes le désirent.

Le soir, j'allai à la Comédie-Française, où je vis jouer une pièce qui doit être en vogue, car on en était à sa 46^e représentation et la salle était pleine; pourtant, cette pièce m'a paru médiocre, pour ne pas dire mauvaise. — D'abord, elle est écrite en vers, ce qui, pour un drame bourgeois, est véritablement une extravagance. Il me semble que pour faire parler en vers de douze pieds des bourgeois qui sont de notre pays et de notre temps, qui pensent et sont vêtus comme vous et moi, il faut ou qu'on ne soit pas bien sûr de la valeur dramatique de sa pièce, ou qu'on ne soit pas sûr du tout de sa prose. Un écrivain peut, en effet, rimer ou cheviller plus ou moins bien, par la grâce de Dieu et de l'habitude, et ne pas savoir ce que c'est que la conduite d'un drame ni quel style conviendrait en prose; alors il monte sur son dada Pégase, se disant à part lui que Pégase fait toujours son petit effet au nez des badauds, ne s'envolait-il qu'une petite fois durant cinq longs actes. Et voilà pourquoi on écrit encore en vers des drames bourgeois, en l'an de prose 1869.

Après la forme, voyons le fond: il s'agit, dans cette pièce en vogue, de savoir si un jeune homme, aimé de sa cousine, une charmante et innocente jeune fille, a raison d'épouser une fille, moins innocente, mais non moins charmante, qu'il aime

REVUE LITTÉRAIRE

Mon cher ami,

J'ai laissé passer la fièvre des élections; maintenant, que la bataille est livrée et gagnée, reprenons, si vous le voulez, le cours de nos causeries.

Précisément je tiens un livre, une brochure, un groupe d'articles publiés dans la Tribune de Legault et de Pelletan, et dans la Démocratie de Chassin; cet ouvrage a son actualité. Jugez-en par le titre: *Ce qu'on dit au village*.

L'auteur est M. Gellion-Danglar, un élève et ami de Jules Barni, un loyal écrivain qui a semé son travail de tous côtés et qui n'a jamais écrit que pour le compte des idées généreuses.

Je ne répondrais pas qu'on dit tout cela au village; mais il serait à souhaiter qu'on le dit, qu'on lût ce qui est bon, qu'on comprît ce qui est juste.

On l'a un peu deviné en 1869. Aux élections prochaines on en sera convaincu.

Les nouveaux électeurs qui arrivent à la vie politique sont fermes et honnêtes; les jeunes flots sont sages et forts. Ils succèdent à ceux qui ont vu les tempêtes; ils n'ont pas, comme nous, le vieux tressaillement et l'écume jaune des colères. Ils ont pourtant nos passions et sauront se faire obéir.

Le gouvernement personnel a été vaincu par cette élection. On veut des économies. Les armées permanentes sont condamnées en principe, et la question religieuse est résolue dans l'intention calme du peuple. Il y a là de quoi parler au village.

Le bon sens et le patriotisme ont commencé la tâche que l'instruction compléterait. Répandre la lumière, et la France est sauvée, et la liberté est conquise à jamais.

Le vote d'hier nous l'a prouvé. Nous sommes en présence d'une évidence. Si M. Duruy l'écrit, il assumera une lourde responsabilité, et nous pouvons même lui prédire qu'il succombera si, au lieu de parler en vain et d'écrire en l'air, il n'accomplit pas une besogne sérieuse et précise.

Il ne s'agit plus de se dire libéral et de célébrer ses actes; il faut prouver par des mesures indiquées, prêtes, mûres, qu'on a compris la grande voix qui a parlé.

Le pays a dit: — Laissez-nous les hommes et ne nous prenez que les enfants. Les hommes travailleront; les enfants s'instruiront, et le reste ira de soi. La France n'aura plus à craindre pour ses destinées.

Ce qui se dit au village, c'est que l'échec de M. Frémy, directeur du Crédit foncier, signifie contrôle et économie. Le Corps législatif de la dernière session n'a pas osé se prononcer dans cette affaire de la ville de Paris. Les électeurs ont décidé la question radicalement. Ils ont, par la même occasion, demandé le remplacement de M. Haussmann, qui devrait déjà avoir donné sa démission. Il a tort d'attendre son changement, car il l'aura.

Le vote! le bulletin! Nous proclamions tous cette puissance et cette force depuis longtemps; et jamais volonté plus claire, plus nette, ne s'est manifestée que celle de mai et de juin 1869. Tout est là. Tout viendra se briser contre le sentiment national exprimé. Ni les provocations de la presse, ni celles de la police ne prévaudront.

La commission de colportage est vaincue. Les livres qui parlaient de liberté et qui portaient des semences de justice étaient éliminés; pas d'estampille pour eux. Quant à la *Malice des grandes filles*, et autres ordures, tout ce qui n'était que gaillard avait le privilège de circuler. Les campagnes en étaient inondées. Et cependant, heureusement, ce qui se dit au village n'était pas contenu dans ces livres obscènes.

La leçon est sévère. M. Rouher aussi doit satis-

passionnément et à laquelle il a su inspirer le repentir en même temps que l'amour. La pièce n'a pas d'autre raison d'être que la discussion de cette question; c'est pourquoi, à mon avis, il n'y a point là de pièce, ni drame, ni comédie, ni étude de caractères ou de mœurs, car la question ainsi posée n'est pas une question, et dans la vie, c'est-à-dire dans la réalité des choses qui est le fond d'où toute œuvre de théâtre doit sortir, une pareille question ne s'est jamais discutée, ne se discutera pas, et n'existe même pas à l'état de question. Dans la réalité des choses, on épouse ou on n'épouse pas sa maîtresse; on ne raisonne pas, on ne fait pas la théorie de son acte; et voilà pourquoi cette pièce, intitulée: *Les Faux Ménages*, et dont l'auteur est M. Edouard Pailleron, gendre de M. Guloz, directeur de la célèbre *Revue des Deux Mondes*, n'est pas une pièce vraie, mais une enfilade de tirades, une dissertation peu amusante. Cela est faux, et ce n'est pas *ménage* du tout.

Chose singulière! un autre écrivain dramatique, d'un vrai talent, mais qui, celui-là, a fait des courtisanes et de la question des filles repenties l'étude de toute sa vie, M. Alexandre Dumas fils, faisait représenter sur la scène du Gymnase, il y a un an, la même pièce, ou à peu près, sous un titre différent. Cette pièce, c'était: *les Idées de Mme Aubray*. Ce titre, à lui seul, jouait la pièce; car on ne discute pas des idées, au théâtre, surtout des idées neuves; on doit y faire agir des passions, y développer des situations ou des caractères. — Quoi qu'il en soit, la même thèse était présentée: Peut-on épouser une fille repentie? Ne convient-il pas de faciliter à ces coupables, qui ne sont trop souvent que des victimes, la réhabilitation par le mariage? — Je réponds que, sans aucun doute cela est très-désirable, très-souhaitable; mais qu'à cet égard, personne n'est tenu de donner l'exemple. Sans doute, celui qui aime ces coupables infortu-

faction à l'opinion; il doit se retirer ou changer. Nous le connaissons: il changera.

On a beaucoup parlé du chassé-pié au village et de la nouvelle loi sur l'armée, au point de vue du double impôt de l'argent et des hommes.

Les paysans savent apprécier le sentiment national; ils connaissent leur tradition patriotique. Et malgré tout ce qu'on peut faire pour les exciter et agiter en eux des mouvements et des indignations factices, ils veulent la paix, la réduction de l'impôt et la réduction de l'armée.

Voilà ce qui se dit au village! Voilà ce qu'on exprime les élections! Voilà le livre que nous avons tous lu pendant ces derniers jours, le seul dont je puisse vous rendre compte; livre sublime, conscience collective ouverte à tous les yeux, œuvre universelle, œuvre de la force, de la vérité, de la justice et de la vie, ayant pour pages ces petits morceaux de papier dont la cendre dispersée aux vents est la grande âme que nous respirons tous, l'âme de la patrie!

L. LAURENT-PICHAT.

SOIRÉE LITTÉRAIRE DE M^{ME} ERNST

Ce n'est pas une conférence que nous a donnée mercredi dernier M^{me} Ernst, dans la vieille salle du Palais-St-Pierre; ce n'est pas non plus une séance de lecture ou de récitation, bien qu'elle lise et récite, c'est une véritable *action dramatique* où un seul personnage interprète tour à tour mille sentiments divers, et ce personnage, il semble, à voir M^{me} Ernst, que ce soit la Muse prêtant sa voix aux poètes qui lui ont prêté leur génie.

M^{me} Ernst est la veuve du très-célèbre violoniste Ernst, mort il y a plusieurs années déjà. Elle a fait pendant tout cet hiver, à Paris, et avec un succès toujours croissant, des lectures de morceaux extraits de nos meilleurs poètes contemporains. C'est une belle personne, spirituelle, instruite, et de plus, douée d'un remarquable talent de déclamatrice, servi par une voix de contralto vibrante et chaude, une voix d'airain. M^{me} Ernst, qui vient d'être nommée lectrice en poésie des cours annexes de la Sorbonne, lit moins qu'elle ne récite; c'est-à-dire qu'elle lit par cœur; mieux encore, elle dit, elle déclame, elle joue les morceaux poétiques qu'elle a choisis, elle met en scène les personnages que le poète fait parler, ou bien, se mettant elle-même à la place de l'auteur, elle raconte, comme si le poète racontait à l'instant même, comme s'il créait sous nos yeux.

Cette manière de dire devait faire le succès de M^{me} Ernst. Il n'y en a pas de plus propre à charmer et impressionner l'auditeur, et à tirer d'une pièce de vers tout l'effet qu'elle comporte. Mais ce qui devait ajouter à ce succès, auprès des Lyonnais en particulier, c'est la large part qu'elle faisait dans son programme à l'œuvre poétique de nos compatriotes.

Elle a dit, en effet, mercredi dernier, outre une très-belle pièce de M. Tisseur, secrétaire de notre Chambre de commerce, trois sonnets de M. Josephin Soulayr, entr'autres le sonnet de la collection Lemerre, intitulé: *Une Grande douleur*; puis deux pièces extraites des *Rayons perdus*, de M^{lle} Louisa Siefert, et enfin tout le deuxième chant du poème de M. de Laprade, intitulé: *Pernette*. L'honneur de la soirée a été surtout pour cette œuvre inspirée par la haine de la tyrannie, par l'amour de la liberté et de la patrie; et lorsque M^{me} Ernst, avec un geste admirable et un inimitable accent, a dit ce vers:

La Marseillaise en feu, planait sur ce torrent,

— le torrent des volontaires de 92, — un véritable tonnerre d'applaudissements a éclaté. M^{me} Ernst, à ce moment, ressemblait à la Marseillaise de Rude, sculptée sur l'Arc de triomphe, et le saint enthousiasme de la liberté vibrerait comme aux jours héroïques dont elle évoquait le souvenir.

nées pourra faire une bonne action en épousant celle qu'il aime, et dont il est aimé; mais il n'est tenu qu'à une chose: c'est à respecter cette faute et cette infortune; à ne pas chercher à faire revenir cette femme sur sa courageuse et vertueuse détermination. Dans cette situation, ou bien la femme cédera, se fiant à l'amour qu'elle a pu inspirer encore, et alors elle n'aura plus à se plaindre de la destinée qu'elle se sera faite, ou bien elle ne cédera pas, et alors l'homme l'épousera ou cessera de l'obséder et la quittera.

Où voit-on là une question? — Sans doute, la prostitution est une question, une des branches de la grande question du paupérisme; mais le mariage d'un homme avec sa maîtresse, fille repentie ou non, n'est pas une question; c'est un fait, un accident; il est ou il n'est pas. Comment M. Alexandre Dumas fils, qui a tant de pénétration, et souvent aussi tant de justesse dans l'imagination, n'a-t-il pas fait cette remarque, qu'il n'y avait qu'une pièce possible sur un tel sujet, et c'est précisément lui qui l'a faite, de même qu'on l'avait faite avant lui; je veux parler de la *Dame aux Camélias*, ou la Courtisane amoureuse. Ici, le drame est vrai, palpitant, parce qu'il est fait d'amour, de passion et d'action, non de raisonnement; la résistance du père est naturelle, légitime, forcée; et de cette résistance opposée à cet amour naît le drame, qui n'a qu'un dénouement possible, et c'est la mort! — D'où je conclus qu'après la *Dame aux Camélias*, il ne faut pas faire les *Idées de Mme Aubray*. Il vaut bien mieux écrire des brochures sur la question de la prostitution, ses causes et ses remèdes, et c'est là, au surplus, ce que M. Dumas fils fait en ce moment même.

(Sera continué.)

G. TEMPLE.

Mme Ernst, cependant, n'a pas lu que des poètes connus : son programme, évidemment un peu trop chargé, comprenait une très belle pièce de Victor Hugo, *Après la bataille*, de Victor Hugo, et *Pauvres gens*, du même poète, que l'heure avancée de la soirée ne lui a pas permis de lire, et qu'elle a lue à la séance d'hier vendredi ; puis une élégante et spirituelle fantaisie d'Alfred de Musset, *Sur les marches de marbre rose* d'un escalier des jardins de Versailles, la *Mort du loup* d'Alfred de Vigny, et enfin, une charmante petite nouvelle en prose d'Hégésippe Moreau. Cela s'appelle : *Le Neveu de la fruitière*, mais cela pourrait s'appeler aussi *l'Enfance du général Boche*.

Toutes ces pièces, si différentes entr'elles de ton et de facture, ont été dites, racontées ou lues avec un art consommé, une connaissance parfaite de la prosodie et des nuances, et nous ne saurions trop engager les amateurs de ces nobles et délicates choses de l'esprit, à se rendre à la troisième séance de Mme Ernst, qui est annoncée et qui sera peut-être la dernière. A l'heure où ces lignes paraîtront, une affiche fera connaître le jour et le programme.

CHRONIQUE

La grève des mineurs de St-Etienne avait pris, ces derniers jours, un caractère de gravité que l'on n'avait pu prévoir.

Le chômage était devenu général dans les bassins de la Loire et du Gier ; les travaux d'entretien des puits avaient pu cependant être repris sous la protection de la troupe ; toutefois, on avait signalé, sur plusieurs points, l'apparition de bandes menaçantes ; on parlait d'agressions nocturnes. Dans la nuit du 14 au 15, notamment, une douzaine d'individus s'étaient présentés au puits d'Oudaigne, à Montrambert ; ils avaient été repoussés par la troupe, mais sans effusion de sang. On ajoutait, il est vrai, que les directeurs des compagnies refusaient l'augmentation de salaire demandée par les délégués des mineurs, et que toute transaction était suspendue. Cette prolongation de la crise devait avoir de funestes résultats.

Une dépêche, reçue jeudi à Lyon nous apprenait, en effet, que la veille une collision sanglante avait eu lieu à la Ricamarie.

Voici les détails qui nous sont fournis par le journal officiel :

Le capitaine chargé de garder les puits de Montrambert était relevé de son service par trois compagnies du 17^e de ligne. Il commandait trois compagnies du 4^e qu'il ramenait à St-Etienne. Ayant fait la rencontre d'une bande qui s'était présentée le matin pour interrompre les travaux, il la cerna et la fit prisonnière.

Il rentra à Saint-Etienne, l'orsqu'il arriva à la hauteur du puits Abraham, dans la tranchée formée par l'ancien chemin de fer, il fut attaqué par une foule compacte qui voulait délivrer les prisonniers. Les soldats assaillis à coups de pierres et à coups de pistolets, ont fait feu. Les assaillants ont pris la fuite et 33 prisonniers ont été amenés à la prison de Saint-Etienne. Une dépêche du maire de la Ricamarie porte de six à dix le nombre des morts ; du côté de la troupe, il y a eu quatre ou cinq hommes blessés et un certain nombre d'armes faussées par des balles.

Les dernières dépêches portent le nombre des victimes à treize, parmi lesquelles deux femmes et un enfant.

Leurs funérailles ont eu lieu hier matin. — Un escadron de dragons surveillait la cérémonie.

La veille, le général Cousin Montauban était arrivé à Saint-Etienne.

On parlait, en outre, de la démission du maire et du conseil municipal de cette ville.

L'*Eclair* venait d'être saisi.

M. Lavertuon a adressé la lettre suivante au Journal officiel à propos du récit des troubles de Bordeaux publié par cette feuille.

Monsieur le rédacteur,

Vous publiez un récit des troubles de Bordeaux qui n'est qu'un long tissu d'inexactitudes calculées. Vous avez écrit dans le but manifeste de me représenter comme un démagogue de la plus basse espèce. Je suis donc obligé de vous mettre au défi de trouver à Bordeaux dix signatures honorables à l'appui de vos inventions. Votre héros, M. le commissaire central Lordeau lui-même, n'oserait pas leur accorder un visa approbatif. En revanche, pour les démentir, j'offre vingt signatures de conseillers municipaux, de conseillers généraux, de conseillers d'arrondissement, etc. Des milliers de noms honorables viendront, s'il le faut, protester contre vos faussetés.

ANDRÉ LAVERTUON.

On évaluait à plus de mille le nombre des personnes arrêtées sur les boulevards et transférées au fort de Bicêtre.

D'après les dernières correspondances, dix juges d'instruction d'abord, dix-neuf ensuite, se sont rendus chaque jour de cette semaine à Bicêtre et ont procédé à l'interrogatoire des détenus, dont un grand nombre ont déjà été mis en liberté.

M. Grévy, bâtonnier de l'ordre des avocats, accompagné de MM. Jules Favre et Allou, s'est rendu chez le ministre de la justice pour demander la mise en liberté sous caution de leurs confrères arrêtés : MM. Laferrière et Bocquet. Ces deux messieurs ont été mis en liberté, ainsi que MM. Morel, rédacteur du *Réveil*, Briosne et Lefrançois.

L'affaire du *Rappel*, poursuivie pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement et pour fausses nouvelles, a été appelée, le 15, à la 7^e chambre. MM. Albert Barbieux, gérant du journal, et Schiller, imprimeur, se sont seuls présentés, MM. Arnould et Laferrière ayant fait défaut. Ce dernier a fondé sa non-comparution sur un vice de procédure : il avait été assigné à son domicile même pendant qu'il était incarcéré à Mazas.

Le tribunal, après avoir entendu les prévenus et les réquisitions de M. l'avocat impérial, a condamné M. Albert Barbieux, gérant, à quatre mois de prison et à 3,000 fr. d'amende ; M. Arthur Arnould à six mois et à 3,000 fr., et M. Schiller à un mois et 1,000 fr.

L'affaire de M. Laferrière a été disjointe par suite de la nullité de son assignation.

A la suite des cinq saisies successives, l'imprimeur du *Réveil* lui a formellement refusé ses presses. Aucun autre imprimeur de Paris n'ayant consenti à se charger du travail, le *Réveil* a dû cesser de paraître jusqu'à ce qu'il ait acquis un matériel d'imprimerie.

Pareille impossibilité de se faire imprimer, on le sait, interrompue, depuis plusieurs jours, la publication du *Rappel*.

Le syndicat des journaux de Paris a dû se réunir pour aviser à une situation qui, par le fait seul de la responsabilité de l'imprimeur, et le maintien du brevet, laisse subsister les plus sérieuses entraves à la liberté de la presse, qu'une législation imparfaite livre ainsi, pieds et poings liés, à l'arbitraire administratif.

L'*Eclair* était poursuivi pour fausses nouvelles et excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

L'affaire est venue avant-hier devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. MM. Emile Critot et Duvand ont été condamnés par défaut, M. Emile Critot, à quarante jours de prison et 1,500 francs d'amende, M. Adrien Duvand, à un mois de prison et 500 francs d'amende.

M. Chambon, le citoyen blessé à la cuisse d'un coup de baïonnette, a été aussi condamné à un mois de prison.

A. RICHON.

SOCIÉTÉ LYONNAISE COOPÉRATIVE

Pour le développement de l'enseignement libre et laïque.

La commission provisoire de la Société a l'honneur d'informer les adhérents que les souscriptions et les premiers versements sont reçus aux adresses suivantes (pour Lyon).

MM. Legros (Jules), 57, rue de Crèqui.
Chapitel, 43, id.
Duchesse, balancier, cours Lafayette, 84.
Pinet, 90, rue de Sèze.
Cartier, négociant, 56, rue Nev.
Prost, cordonnier, 5, passage Cazenove.
Bureau du Progrès, 10, place de la Charité.
Regard et Giraud, au bureau de l'Association typographique, 12, rue de la Barre.
Pradel (J.), 55, rue Grôlée, de 7 à 10 h. du soir, au bureau de la Société des ouvriers maçons.
Flotard, docteur en droit, 27, Grande-Rue-Longue, Bureau de la Société du Crédit au travail.
Rossigneux, rue Rozier, 1, de 7 à 10 h. du soir.
Pelletier, libraire, côte Saint-Sébastien.
Bureau de l'*Economiste*.
Monot, tisseur, Grand-Côte, 31 et 33.
Francfort, pharmacien, place des Tapis.
Grolier-Baron, tisseur, 22, rue Saint-Augustin.
Biot, rue Saint-Augustin, 24 et 26.
Duguey, montée Rey, 5.
Terrasse et Gex, magasin de l'Association, rue Saint-Vincent-de-Paule.
Chanron, magasin de l'Association, rue Paileron.
Blain, épicer, rue Saint-Pierre-de-Vaise.

Conformément à l'une des principales dispositions des statuts, toute souscription oblige au versement immédiat de son montant ; ainsi, en souscrivant pour six francs par an, le versement exigible est de deux francs, et ainsi de suite en prenant toujours le tiers.

Tout versement sera fait contre un reçu à souche détaché de la feuille de souscription, et ce reçu sera signé du collecteur.

Seront considérés comme souscripteurs fondateurs tous ceux qui auront souscrit et versé le tiers au moins de leur souscription avant le 8 juillet prochain, à midi, et ils pourront comme tels assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 14 juillet, à l'effet de procéder à l'organisation définitive de la Société par la nomination de la commission administrative.

La commission provisoire ne saurait manquer, en cette occasion, d'adresser de sincères remerciements aux hommes qui, comprenant l'importance du but à atteindre, se sont empressés de lui apporter leur concours, et nous le disons avec une vive satisfaction, ces hommes dévoués sont nombreux, et ils se trouvent dans toutes les classes, dans toutes les positions sociales. Unis entre eux par un grand principe, l'émancipation de l'humanité par un enseignement radical, conforme à la raison et à la science, ils nous ont tous aidés de leurs efforts et ont rendu ainsi notre tâche moins pénible.

Déjà un groupe considérable de mères de famille est venu se joindre à nous ; de pareils témoignages de sympathie assurent le succès de notre œuvre, et sont une preuve irréfutable que la femme a enfin compris qu'elle ne peut ni ne doit rester étrangère au travail de la grande transformation sociale qui doit s'opérer par l'instruction réformée, par l'enseignement libre, en un mot.

Venez tous à la nous, pères et mères de famille, partisans de la tolérance, de la liberté de conscience, c'est-à-dire partisans de la dignité humaine, venez, et travaillons ensemble au développement de l'intelligence, en la dirigeant vers le bien.

Lyon, le 16 juin 1869.

Les Membres de la commission provisoire :
LEGROS, BONNARDEL (Em.), MONNIER, ROSSIGNEUX, CARTIER, CHAPITET, PINNET, CHEPIÉ, FRANCFORT.

NOTA. — Un avis ultérieur fera connaître le lieu et l'heure de l'assemblée générale des souscripteurs.

On nous prie de reproduire la communication suivante :

Union des ouvriers sur métaux, chaudronniers en cuivre et en fer, fondeurs de fer et mécaniciens.

Lyon, le 15 juin 1869.

Monsieur et Collègue,

La Commission d'enquête sur la question des dix heures a l'honneur de vous informer qu'une assemblée générale sera tenue chez M. Fredouillière, rue Duguesclin, 167, aux Brotteaux, le dimanche 20 juin 1869, à deux heures précises, afin de rendre compte aux corporations du mandat qui lui a été confié.

Ordre du jour.

1^o Compte-rendu de la Commission élue les 13 septembre, 24 octobre et 15 novembre 1868 ;

2^o Question des dix heures à arrêter définitivement par l'Assemblée ;

3^o La Commission donnera une explication sur l'utilité d'un cercle. (L'autorisation est obtenue.)

La Commission s'en rapportera entièrement à l'Assemblée générale sur les nouvelles mesures à prendre.

Nous espérons qu'il n'y aura pas d'abstentions aussi nombreuses à cette assemblée qu'aux dernières. Tous les travailleurs, sans distinction de genre de travaux ; en un mot, tous ceux qui existent du travail métallurgique, les hommes de peine, les ouvriers, peuvent et doivent venir à cette assemblée générale.

Nous avons l'honneur d'être vos tout dévoués collègues.

Les membres de la Commission :

MÉDA fils, GIRARD, GUÉRIN, GRANDJEAN, EDELLE, PLANTIER, CHÈNE, BOUCHARD.

Les éditeurs Lacroix et Verboeckosen viennent de faire paraître sous le titre : *Le diocèse de Chamboran*, un volume qui obtiendra, nous l'espérons, et qui mérite assurément un grand succès. C'est une série de portraits ecclésiastiques pris sur le vif par un homme qui a vu de près les personnages dont il parle. Le diocèse de Chamboran n'a, bien entendu, d'imaginaire que le nom. L'auteur, M. Joseph Doucet, y a séjourné, mais il en est revenu, et il a consigné dans son livre le résultat de ses observations. C'est comme un carton rempli d'études vivantes, animées, tantôt simples esquisses, tantôt reproductions savantes du modèle. La touche en est aussi sûre que spirituelle, mais la verve du crayon ne dégénère jamais en caricature grossière.

Nous nous proposons de revenir sur le livre de M. Doucet ; nous en détachons aujourd'hui un chapitre pris au hasard.

L.-PAUL DUMAREST.

LE VICAIRE INAMOVIBLE.

Il n'ira jamais plus haut, il ne descendra jamais plus bas, jusqu'au jour peu éloigné où il s'éteindra ignoré de lui-même et des autres dans une maison de refuge ou dans une communauté de pauvres religieuses. Dès son enfance il voulait être prêtre, ses parents très-pauvres se firent indigents pour obéir à la voix de Dieu qui l'appelait, on ne sait trop pourquoi, peut-être pour offrir aux hommes l'idéal du prêtre tel que certains évêques voudraient le faire.

On n'osait cependant, tant il était obtus, à cause du prestige ecclésiastique. Personne ne priait mieux et tant que lui, et ne faisait d'aussi belles génuflexions : — mais il ne pouvait franchir le latin de la septième, et ne put jamais déchiffrer une phrase des Catilinaires. Les uns disaient que c'était un don de Dieu, qui le voulait tout pour lui, rappelant à ce propos les ignorants volontaires ; les autres disaient qu'on ne pouvait cependant ordonner un jeune homme incapable de distinguer la grâce sanctifiante de la grâce actuelle. En attendant, le pauvre aspirant s'usait les genoux et prenait des mines de crucifié. Enfin, par lassitude et par pitié on l'appela à l'ordination sainte, et il fut prêtre pour l'éternité.

Mais s'il n'est ni savant, ni spirituel, il a le bon goût de se montrer tel qu'il est. Cette sincérité a désarmé les rieurs. Unanimentement on respecte ce brave homme toujours prêt à applaudir ses confrères, toujours en extase devant ce qu'il ne comprend pas (l'ignorance est une condition de l'enthousiasme), et dont les beaux parleurs se font un auditeur complaisant. Jamais il ne discute, jamais il ne contredit, jamais il n'interroge. Il ne tient ni à savoir, ni à ignorer ; il ignore aussi naturellement qu'il respire. Deux idées, si elles venaient par hasard à élever domicile dans sa pauvre cervelle, y feraient un vacarme atroce, faute de pouvoir jamais s'unir ou se combattre. Aussi, faute de pouvoir en faire un combattant, on en fait un porte-enseigne. Il possède un répertoire de vingt phrases toutes apprises, qu'il répète sans trop manquer d'à-propos, avec une scrupuleuse exactitude. Ces phrases, tout le monde les connaît, elles sont le canevas et le fond de toute la polémique religieuse actuelle. N'ayant ni à les justifier, ni à les comprendre, il y tient comme à des articles de foi, et les projectiles les plus pénétrants de la dialectique la plus serrée glissent sur cette caparace, comme le plomb du chasseur sur les écailles du crocodile ou sur le cuir d'un hippopotame.

Pour les mots de progrès, de révolution, de liberté, il s'est fait un rire inimitable, même pour un membre de notre majorité législative. Ce rire est le résumé le plus concis et le plus véridique de tout ce qui s'imprime et se dit chaque jour dans le camp catholique, contre les principes désastreux irrémédiablement condamnés par le Syllabus.

Ces prêtres-là sont les plus forts et souvent les plus influents. La logique, la science, d'habiles inductions, peuvent séduire notre raison et provoquer notre esprit à une activité nouvelle ; la foi, qui marche les yeux fermés à toutes les évidences contraires, nous frappe toujours comme une sorte de fait miraculeux. En présence de cette sérénité dans l'absurde, on se prend à craindre que la raison n'ait tort. La plupart des hommes pressés de conclure, afin de jouir sans alarmes, fatigués très-vite de porter ce fardeau si variable de la pensée, se rendent plus facilement à l'attrait de cette crédulité sans examen, qu'à celui d'une raison toujours acharnée à l'assaut de l'inconnu. L'enrichissement rapide est de mode pour les biens d'en haut comme pour ceux de la terre. Créons-nous des rentes sur le ciel, au lieu de nous fatiguer à vivre au jour le jour en défrichant le champ ingrat de la conscience et de la pensée. Ne croyez donc pas que la philosophie arrive jamais à supplanter la religion. Moins celle-ci sera prouvée, plus elle comptera d'adhérents. La vogue d'un système est toujours en raison de son obscurité ; n'y a-t-il pas une sorte d'orgueil à croire et à savoir ce qu'on ne comprend pas ? La foi ne serait-elle autre chose que ce besoin inné de dépasser la portée de notre raison ?

La pauvre abbé Ramet ne se doute guère de sa valeur et va bonnement son chemin, simple fantassin, crotté et mal chaussé de la milice sainte, sans songer que lui et ses pareils forment le vrai corps résistant, opposé aux envahissements de la libre-pensée. Exempt par nécessité de toute ambition hiérarchique, n'offrant aucune surface ni aux passions, ni aux vanités humaines, il s'arrange dans son étroite sphère pour gagner le ciel sans trop se tourmenter l'esprit. Le ciel, pour qui veut, n'est-il pas à la portée de la main ? Faites chaque matin une méditation de vingt minutes sans penser à rien, dites votre bréviaire en accentuant bien chaque syllabe, dites votre messe dévotement, en vingt minutes au moins et trois quarts d'heure au plus, confessez assidûment, prêchez selon les règles, faites un maigre sévère, jeûnez en carême, et votre affaire est nette : moyennant ce petit nombre de pratiques, faciles à observer et qui ne demandent pas un grand déploiement d'énergie morale ou intellectuelle, l'abbé Ramet sera sans plus de frais admis à la vision béatifique. Pour arriver à ce but sublime, la science n'est qu'un embarras, tout aussi bien que le camail, la croix pastorale et tous ces titres qui, pour beaucoup, sont des certificats de damnation, et qu'on ne les voit accepter qu'en tremblant et à leur corps défendant, quand M. Baroche, organe du Saint-Esprit, les leur offre.

Monseigneur ignore à coup sûr ou à peu près l'existence du pauvre vicaire Ramet. Dans des tournées qui se font tous les deux ans, c'est à peine s'il l'honore d'un regard. Et cependant, il n'a pas dans tout son diocèse un sujet plus soumis et surtout plus ébloui de sa grandeur. Ramet, si Monseigneur est là, prend l'attitude anéantie anéantie des anges prosternés devant le saint des saints ; il tient les yeux baissés, il respire à peine, il balbutie ; à l'église, quand il approche du pèlât, ses jambes vacillent, ses mains tremblent, sa voix chevrotte, il s'embarrasse dans les chaises et fait tout de travers. A table, il ose à peine manger, et il tomberait foudroyé si Monseigneur lui adressait la parole ; heureusement Monseigneur ne lui parle pas.

Quand l'abbé Ramet rencontre un de ses confrères, sa formule invariable pour entrer en conversation est celle-ci : A-t-on des nouvelles de Monseigneur ? Les rois, les empereurs, ont beau être forts, puissants, tout ce que vous voudrez, jamais ils ne façonneront des chambellans, des députés ou des conseillers d'Etat sur le modèle de l'abbé Ramet. Les monarchies sont toujours chancelantes, quand leur base ne repose point sur une couche épaisse de cette argile humaine. Nous avions le paysan, mais voilà qu'il commence à se déranger.

Mais là n'est pas la seule utilité de Ramet. Outre qu'il porte la hiérarchie ecclésiastique sur son dos, sans jamais plier, il est aussi le plus ferme soutien de la liturgie, qui se conserve, quoi qu'on dise, plus par la lettre que par l'esprit. Avec l'esprit on gâte bien des choses, sans compter l'étiquette qui s'en va sous le rire public. Les curés de chefs-lieux tous occupés à la marche générale des choses, et appliqués à retenir la société sur le penchant de l'abîme, écourtent les génuflexions, machonnent le latin, disloquent le plain-chant, et détachent à peine leurs mains pour dire le *Dominus robiscum*. L'abbé Ramet secroirait damné s'il se permettait avec Dieu ce geste sans façon. D'intuition, il sait que le cérémonial est l'âme d'un culte, et que le dogme est bien malade, quand le rituel tombe en désuétude. Il connaît l'angle précis d'une génuflexion devant le saint-sacrement, et d'une inclination de tête devant la statue de la sainte Vierge, ou de tout autre bienheureux. Il ôte et remet sa calotte avec une régularité automatique, à la minute voulue par le cérémonial, car il porte une calotte non pour se préserver le crâne qui est très-dur, mais parce que la calotte est le couronnement obligé de toute physionomie ecclésiastique, le dôme du temple de chair sans cesse habité par l'Esprit divin.

Si la pudeur lui permettait d'ouvrir sa soutane sur la longueur de deux boutons, vous verriez sa poitrine chargée d'un troupeau de médailles frappées en l'honneur de toutes les Notre-Dame du monde. Celle de la Salette étant la plus récente, est aussi la plus grande en argent, et la plus souvent invoquée. Dans sa chambre, encombrée de

reliquaires de toute dimension, il a donné la place d'honneur à un flacon d'eau de la Salette, et à un cheveu de saint Jean très-authentique et renfermé dans une boîte scellée aux armes de plusieurs cardinaux. Avec cette eau et ce cheveu, il y a bon temps qu'on se passe de médecin dans la paroisse.

En revanche, les livres ne l'embarassent guère. N'est-ce pas d'eux que sont venus tous les malheurs du monde? Il a ceux que tout le monde doit avoir : l'Examen de Tronson, la Vie de M. Ali, ce patron non encore classé des sulpiciens, des mois de Marie, des chemins de croix, et l'Imitation de Gonnelier. Il avait celle de Lamennais, mais son directeur lui a ordonné de la jeter au feu, pour ce motif que, dans les réflexions de son crû, le prêtre apostat laisse déjà deviner l'infernal orgueil qui en fit un démocrate et un réprouvé.

On ne peut pas toujours lire, prier et méditer, la tête enfoncée entre les deux épaules et les bras croisés sur la poitrine; cela fatigue la peau du front et raidit les articulations. L'abbé Ramet, comme tout autre, a à lutter contre une tension qui, trop prolongée, dégènerait en une raideur désagréable à Dieu. Cet esprit, tout soumis qu'il soit et incapable du moindre écart, il faut le distraire et l'assouplir, puisque la conversation littéraire, scientifique, politique et mondaine même, manque à l'abbé Ramet, il se jette comme les solitaires de la Thébaïde, sur le travail manuel. Il est cartonnier, relieur et même un peu tailleur. Il sait reprendre les aubes et placer les galons. Il jardine un peu et met le vin en bouteilles. Il entre bien de temps à autre chez une vieille dévote, à qui il doit la plupart de ses reliques, faiseuse de pèlerinages et de neuvaines sur commande, entremetteuse assez discrète d'une foule de pieuses intrigues; mais ils n'ont jamais pu faire bon ménage parce que la Nanon du bon Dieu, ayant visité plusieurs fois le curé d'Ar, prétend, comme lui, que la plupart des prêtres sont damnés, et qu'elle persiste à mettre Notre-Dame-de-Fourvière bien au-dessus de Notre-Dame-de-la-Salette.

L'abbé Ramet n'est ni grand, ni petit, ni gras, ni maigre, ni beau, ni laid, ni jeune, ni vieux. Voyez-le mille fois, vous ne pourrez jamais fixer dans votre mémoire une image exacte de sa personne. On sait vaguement qu'elle est longue, couleur de brique, un peu plus grosse d'un côté que de l'autre, toujours mal rasée et encrassée dans les creux. Il a des cheveux d'un jaune tirant à la feuille morte, rares et tombant autour du cou en mèches longues, presque toujours collées par la transpiration. Son front est étroit et présente les cassures désagréables d'une étoffe qui ressemble à une poignée d'épis écrasés par une batteuse. Ses yeux sont d'un gris sale et sans nul éclat, sous des paupières congestionnées, garnies de cils rares et divergents. Comme il n'est riche ni de son patrimoine, ni de son casuel qu'il partage avec les pauvres, il porte toujours des soutanes de gros drap, et des souliers épais et terreux, comme ceux des paysans. Son chapeau de forme orthodoxe est de feutre raide comme une planche est cassé en plusieurs endroits. Il le retient par un cordon noir passé sous le menton. Ses mains osseuses, poilues, sont tigrées de taches de rousseur. Il bredouille en parlant.

C'est par lui que je clos la galerie des portraits de prêtres de campagne. Ah! il n'est pas le seul l'abbé Ramet. Et c'est tant mieux pour l'Eglise. Il ne peut pas faire l'admiration des penseurs, des philosophes, ni même des catholiques libéraux; mais tel qu'il est, il fait plus pour la stabilité de notre religion que les conférences de Notre-Dame, les mandements de certains évêques et les brochures de certains autres.

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA SOUMISSION, LA CONSTRUCTION
ET L'EXPLOITATION

DU CHEMIN DE FER

D'ORLEANS A CHALONS (SUR MARNE)

Mis en adjudication par décret impérial du 29 mai 1869
En exécution de la loi du 18 juillet 1868.

Statuts reçus par M^e MOUCHET, notaire,
à Paris.

CAPITAL : 60 millions.

SOUSCRIPTION

publique et définitive

à 60,000 actions et 120,000 obligations.

Les actions sont de 500 fr. payables :

100 fr. à la souscription;
100 fr. à la répartition qui suivra l'adjudication;
100 fr. par termes égaux de 100 fr., de six mois en six mois, à dater de l'adjudication.

Les intérêts et dividendes se paieront
les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Garanties et avantages attachés aux actions.

1^o Affectation spéciale de la subvention de l'Etat assurant 4 0/0 d'intérêt et l'amortissement;

2^o Revenu du trafic, dont le minimum, déterminé par les statistiques officielles, assure encore 4 0/0 de dividende;

Total, 8 0/0 de revenu annuel, sans tenir compte de l'augmentation normale des produits;
3^o Droit de souscrire au prix exceptionnel de 275 fr., par privilège, mais simultanément, deux obligations par chaque action, moyennant le versement immédiat de 25 fr. par obligation.

Les obligations sont remboursables à 500 fr. et produisent 15 fr. d'intérêt annuel, payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre.

Tout porteur d'UNE action fait partie de l'assemblée générale.

Le capital-action sera définitivement fixé suivant le chiffre de la subvention.

Administration et contrôle.

Les membres du Comité soumissionnaire doivent être agréés par le ministère des travaux publics. (Art. 3 d'un arrêté antérieur.)

La répartition des actions, s'il y a lieu, sera faite sous le contrôle de l'autorité. (Même article.)

Le conseil d'administration sera nommé en assemblée générale. (Art. 16 des statuts.)

COMITÉ PROMOTEUR :

Le général de division DE PREUILLY, grand-officier de la Légion d'Honneur;

Le comte DE MONTESQUIOU-FEZENSAC;

Le vicomte DE BOISGUILBERT;

EUGÈNE DUPIN (ils de PHILIPPE), conseiller général de la Nièvre, chevalier de la Légion d'Honneur;

A. JACQUESSON, chevalier de la Légion d'Honneur, de la maison JACQUESSON ET FILS, négociants à Châlons-sur-Marne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les membres du conseil d'administration, sauf leur acceptation, seront choisis, en outre, et à côté de quelques grandes influences centrales, parmi les sommités locales, c'est-à-dire :

Les Maires d'ORLÉANS, MONTARGIS, SENS, TROYES, ARCIS-SUR-AUBE, CHALONS-SUR-MARNE;

Les Députés, Conseillers généraux, Présidents des Tribunaux de commerce et grands Propriétaires ou industriels des départements du LOIRET, de l'YONNE, de l'AUBE et de la MARNE.

VERSEMENTS A FAIRE :

Pour une action 100 fr.
Pour deux obligations 50 fr.

Par souscription simultanée. 150 fr.

Chaque souscripteur peut verser, chez son banquier ou son agent de change, soit en espèces, soit en valeurs cotées.

L'envoi peut être fait directement par lettre chargée et adressée au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 20 au 30 juin :

A PARIS, dans les bureaux de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin;

ET DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les correspondants de l'UNION DES ACTIONNAIRES indiqués par les feuilles locales et les affiches.

NOTA. — Pour tous renseignements et documents, Statuts, Cartes, Notices, Tableaux d'intérêts et d'amortissement progressif, Comparaison de la valeur des actions et obligations du Chemin de fer d'Orléans à Châlons-sur-Marne, avec les actions et obligations des autres chemins de fer français, s'adresser au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris, et à ses correspondants.

EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

GOVERNEMENT DE HONDURAS

OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Remboursables à 300 francs en 17 ans.

M. FÉLIX BOOKS, directeur de la Correspondance générale de la presse et de la banque, 23, passage Saulnier, à Paris, ayant contracté pour une quantité ferme d'obligations hypothécaires de 300 francs, cédera ces titres aux conditions d'émission jusqu'au 20 du courant. — Les titres provisoires et définitifs sont délivrés à sa caisse contre le montant. Les demandes par lettres seront exécutées par retour du courrier.

M. FÉLIX BOOKS reçoit en paiement, sans aucune déduction d'intérêt et de commission, les coupons de valeurs diverses échéant jusques et y compris le 1^{er} juillet prochain, et les coupons de rente française au 15 juillet.

Pour les obligations qui seront immédiatement libérées, l'escompte réduit le prix net à 224 francs.

Le revenu si important de ces obligations (20 francs par an, l'action de jouissance à laquelle elles ont droit, le remboursement à court terme (1^{er} tirage : 1^{er} août prochain), la garantie spéciale de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique, assurant la neutralité de la ligne, font de ces obligations un placement de premier ordre et de tout repos.

Les versements en espèces et coupons sont reçus, à Paris,

Directement et par lettres :

A la Caisse de la Correspondance générale, 23, passage Saulnier;

A la Société Générale, 68, rue de Provence;

Au Crédit agricole, 49, rue Neuve-des-Capucines;

Au Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire;

**Au crédit de
M. FÉLIX BOOKS,
à Paris.**

Dans les départements, on peut verser les espèces et coupons dans les succursales de ces Sociétés, sans frais et au pair, ainsi que chez MM. les banquiers correspondants.

Les demandes seront satisfaites par M. FÉLIX BOOKS jusqu'à concurrence des Obligations disponibles.

AVIS AU COMMERCE

A. WORMS

32, rue d'Hauteville, 32, à Paris.

Se charge de dégager les marchandises consignées aux docks ou aux Monts-de-Piété de Paris et de la province, et de les vendre pour le compte des déposants, moyennant une commission convenue d'avance et par écrit; ou de les acheter directement pour son propre compte. Il paie comptant les soldes de marchandises, principalement les tissus en tous genres, la bonneterie, les dentelles, les soieries, la bijouterie en or, la joaillerie, l'horlogerie d'or et d'argent, et les soldes de parapluies : le matin, jusqu'à midi, et le soir à 4 heures.

L'EAU minérale naturelle d'Alet (Aude). rétablit promptement les fonctions des organes digestifs, arrête les vomissements de toute nature, les diarrhées et la dysenterie; très-agréable à boire et facilement supportée par les estomacs les plus débilités, l'eau d'Alet est d'un puissant secours dans la convalescence des fièvres graves et des maladies aiguës. S'adresser au Dr de l'établissement thermal d'Alet. — Dépôt à Lyon, à la C^{ie} de Vichy, chez MM. Vachon, entrepositaire, et Captier, pharmacien.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Le coupon des obligations de l'Emprunt de 50 millions 3 pour 0/0 de la Société du CRÉDIT FONCIER SUISSE, échéant le 1^{er} juillet 1869, est payé dès à présent dans les Bureaux de la Société;

Au SIÈGE SOCIAL, rue du Rhône, 23, à GENEVE;

Au SIÈGE ADMINISTRATIF, rue Scribe, 3, à PARIS.

Le 2^e tirage au sort desdites obligations aura lieu, en séance publique, à GENEVE, le 20 juillet prochain.

ACTIONS VICTOR-EMMANUEL

AVIS

On rappelle aux Actionnaires que l'échange des actions contre des obligations garanties s'opère à la Société générale de Crédit industriel et commercial, à Paris, 72, rue de la Victoire, tous les jours, de 10 heures à 3 heures.

Un nouvel avis fera connaître jusqu'à quelle date cet échange aura lieu à Paris; après quoi il ne pourra plus être effectué qu'à Florence, au siège de liquidation de la Compagnie Victor-Emmanuel dissoute.

Le Journal financier

L'UNION DES ACTIONNAIRES

(Troisième Année)

LE SEUL

paraissant

DEUX FOIS

par semaine



LES MARDIS

et les

VENREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :

Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).

Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement

LES BUREAUX ET ATELIERS DE

L'ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE

Situés ci-devant rue Tupin, 31

SONT TRANSFÉRÉS

12, RUE DE LA BARRE, 12

Le Gérant responsable, RICHON

Lyon, Association typographique. — Regard, rue de la Barre, 12

LA LANTERNE CHAMPAGNE (REIMS)
Ce vin est du Sillery Mousseux
3 MARQUES : 5, 4 et 3 fr. la bouteille
DÉPÔT DE TOUS LES VINS
DE LA
COMP^{te} GÉNÉR^{ale} DES VIGNOBLES DE LA GIRONDE
Pour échantill., une caisse de 50 bouteilles des 5 grands crus, pour 100 francs.
Une bonne barrique Côtes 1867 pour 160 francs dans Paris, 120 francs pour le dehors.
Adresser les demandes affranchies à M. ALFRED ÉMILE, à Paris, r. Lafayette, 83 bis.
A Reims, rue du Bourg-Saint-Denis, 67.

DEMANDE DE DÉPOSITAIRES ET DE REPRÉSENTANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.
FRANCE, EXPORTATION.

MACHINES A COUDRE.

AMÉRICAINES

POUR FAMILLES

POUR ATELIERS

SYSTÈME A NAVETTE

COUTURE INDÉCOUSABLE

20 Médailles or première classe

20 Médailles or première classe

Perfectionnées et construites

PAR CH. CALLEBAUT, BREVETÉ S. G. D. G.

Fournisseur breveté de S. M. l'Empereur.

J. PHILIPPE, 120, rue de Paris, au Havre, dépositaire.

EN VENTE CHEZ DENIS, RUE IMPÉRIALE, 12

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF A LYON

ET DANS LE MIDI DE LA FRANCE

PAR EUGÈNE FLOTARD.

PRIX : 3 FR.